

AVIS AUX MEMBRES



CANADIAN DERIVATIVES
CLEARING CORPORATION

CORPORATION CANADIENNE DE
COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

AVIS AUX MEMBRES
No. 2002-035
Le 15 avril 2002

RAJUSTEMENT DE CONTRAT

ALBERTA ENERGY COMPANY LTD. (AEQ) Rajustement en espèces

Pour faire suite à l'avis aux membres No. 2002-029, le 12 avril 2002 « The Options Clearing Corporation » (OCC) a annoncé que le prix de la composante fractionnaire a été établi à 28,03 \$US pour chaque action ordinaire de EnCana. Conséquemment, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CCCPD) établira le montant en espèces comme suit :

$$0,2 (0,002 \times 100) \times 28,03 \text{ \$US} \times 1,5878 \text{ \$US (le taux de change américain de midi le 12 avril 2002)} \\ = 8,90 \text{ \$CAN par contrat AEQ.}$$

Selon cette formule, le nouveau livrable par contrat AEQ s'établit comme suit :

Nouveaux livrables par contrat :

- 1) 147 actions ordinaires de ECA - EnCana Corporation (100 X 1,472);
- *2) **8,90 \$CAN en espèces (au lieu de 0,2 action ordinaire de EnCana Corporation).**

* Le règlement des options AEQ s'effectuera par le système de règlement en espèces de la CCCPD. La portion en espèces du livrable demeure permanente en tant que partie du livrable de l'option, et ne varie pas aux changements de prix des titres également incluent dans le livrable.

La CCCPD effectuera un ajustement en espèces basé sur la formule suivante :

Les membres qui ont effectué la levée de leurs options d'achat recevront $44,51 \text{ \$CAN} \times 0,2 \times$ le nombre de contrats levés.

Les membres qui ont été assigné à leurs options d'achat livreront $44,51 \text{ \$CAN} \times 0,2 \times$ le nombre de contrats assignés.

Les membres qui ont effectué la levée de leurs options de vente livreront $44,51 \text{ \$CAN} \times 0,2 \times$ le nombre de contrats levés.

Les membres qui ont été assigné à leurs options de vente recevront $44,51 \text{ \$CAN} \times 0,2 \times$ le nombre de contrats assignés.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CATÉGORIE SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples information, veuillez communiquer avec votre bureau local de la CCCPD.

Michel Favreau
Premier vice-président
et chef de la compensation